

CONVENTION

ENTRE :

Madame Hadzira MIRICANAC, conseil en insertion, divorcée non remariée de Monsieur SABANOVIC, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE 89000, 1144 rue de la Tour.

Ensemble d'une part-,

Et la commune de SAINT GEORGES SUR BAULCHE, département de l'Yonne, représentée par Mme Christiane Lepeire, maire de ladite commune,

D'autre part-.

EXPOSE PREALABLE

En vue de la rétrocession de la voie privée donnant sur la rue de la Tour, et son intégration dans le Domaine Public, Madame MIRICANAC-SABANOVIC, s'est engagée, par courrier en date du 8 décembre 2017, à rétrocéder gracieusement à la commune de St Georges sur Baulche, la partie du chemin privé longeant sa propriété, soit 72 m² de la voie privée rue de la Tour, à charge par la commune de prendre en charge des travaux, dans la limite de 5760 euros TTC, comprenant :

- L'édification d'un mur enduit et fini de 2m (enduit côté extérieur et côté intérieur, avec pose de chapeaux et prévoyant 2 palisses pour un portillon et 2 palisses pour le portail),
- Et selon le montant des devis dans la limite financière précitée, un portail double devant l'entrée du garage, en PVC ou aluminium (étant ici précisé que le portillon restera à la charge de Mme MIRICANAC-SABANOVIC).

CELA EXPOSE, il est CONVENU ce qui suit :

Madame MIRICANAC, sus-nommée, s'engage à rétrocéder gracieusement la parcelle actuellement cadastrée section AL n° 258 pour 72m², telle qu'elle figure sur le plan ci-annexé, et formant partie du chemin privé dénommé depuis « Impasse Jean-Marie Compérat »,

Au profit de la commune de St Georges sur Baulche, ce qui est accepté par son maire, Mme Christiane LEPEIRE,

A charge par la commune de St Georges sur Baulche de prendre en charge des travaux, dans la limite de 5760 euros TTC, comprenant :

- L'édification d'un mur enduit et fini de 2m (enduit côté extérieur et côté intérieur, avec pose de chapeaux et prévoyant 2 palisses pour un portillon et 2 palisses pour le portail),

- Et selon le montant des devis dans la limite financière précitée, un portail double devant l'entrée du garage, en PVC ou aluminium (étant ici précisé que le portillon restera à la charge de Mme MIRICANAC-SABANOVIC).

Madame MIRICANAC, sus-nommée, autorise, dès maintenant, le commencement des travaux de terrassement nécessaires au tracé de la Coulée Verte, avec passage de divers réseaux et canalisations (réseaux secs et humides), par la commune de St Georges sur Baulche (avec délégation au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois concernant les travaux d'assainissement, eau potable et eaux pluviales) dans la partie du chemin cadastré section AL n° 258.

L'acte authentique sera régularisé au plus tard le 31 mars 2021.

Fait à St Georges, le

Mme MIRICANAC

La commune de St Georges sur Baulche.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized blue font.

ID : 089-218903466-20210118-2021_04-DE